

COVID 19_VILLE DE SABLÉ-SUR-SARTHE ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SABOLIEN

À la suite des dernières mesures sanitaires prises par le gouvernement pour faire face à la propagation du Covid-19, Nicolas Leudière Maire de Sablé-sur-Sarthe et Daniel Chevalier Président de la Communauté de communes du Pays sabolien maintiennent le plan de continuité des services.

La majeure partie des services des collectivités fonctionne normalement. Toutefois, il est demandé à chaque citoyen de **privilégier les demandes de rendez-vous et de renseignements par téléphone, par mail ou par internet** afin de limiter les déplacements et la propagation du virus.

VILLE DE SABLÉ-SUR-SARTHE

L'Accueil du jeune public

Les écoles et les services périscolaires sont fermés à partir du vendredi 2 avril au soir. Possibilité d'un accueil à l'école à compter du mardi 6 avril pour les personnels dits « prioritaires ».

Les enfants dits « prioritaires » seront également accueillis en accueil de loisirs le mercredi 7 avril. Pour toute demande d'inscription : Prendre contact auprès du guichet unique : 02 43 62 50 60.

Sport

Les activités extrascolaires sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Urbanisme

Le service est fermé au public l'après-midi. Les usagers doivent prendre rendez-vous par téléphone avant de se déplacer.

Habitat

Les permanences physiques de Soliha sont annulées. Le service fonctionne à distance. Contact : 02 43 42 12 72 et opahrusable@soliha.fr

Transport

Le bus circulera à partir du mardi 6 avril sur les horaires des petites vacances scolaires sauf le samedi où il sera appliqué sur les horaires en dehors des vacances et cela minimum jusqu'au 2 mai.

COVID 19_VILLE DE SABLÉ-SUR-SARTHE ET COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SABOLIEN

Solidarité

L'accueil du CCAS reste ouvert. Les usagers doivent privilégier les demandes de rendez-vous.

Le Portage de repas à domicile est maintenu et est étendu aux personnes à l'isolement atteintes du Covid-19 ou étant cas contact.

Le service d'aide à domicile est maintenu.

Démarche administrative

Le Guichet unique reste ouvert en privilégiant les demandes à distance.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE SABLÉ-SUR-SARTHE

Petite Enfance

Les enfants dits « prioritaires » seront accueillis en accueil de loisirs pendant la période de vacances scolaires. Pour toute demande d'inscription : Prendre contact auprès du guichet unique : 02 43 62 50 60.

Les multi-accueils sont fermés à partir du vendredi 2 avril au soir.

Possibilité d'un accueil en multi-accueil (Bouskidou) à compter du mardi 6 avril pour les personnels dits « prioritaires ».

RAMPI : Le service est maintenu sur rendez-vous téléphoniques entre les familles et les assistantes maternelles.

Cellule d'aide « SabléUnis »

Pour faire face aux mesures mises en place pour lutter contre le Covid 19, les collectivités de Sablé-sur-Sarthe déploient la cellule de coordination des services d'aide aux personnes isolées.

Elle permet aux résidents de la Communauté de communes du Pays sabolien de contacter le 02 43 62 50 50 pour obtenir de l'aide pour :

- la prise en charge de vos courses alimentaires ou pharmaceutiques,
- de l'aide à domicile,
- ou pour maintenir un lien social.

Services Techniques

Le service reste ouvert en privilégiant les demandes à distance.

Environnement

La déchetterie fonctionne normalement.

Collecte des déchets : Le service est assuré normalement.